



**PORTANT ELECTION DES REPRESENTANTS DES
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AU COMITE
CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES**

Réf: DGS

Le Maire de HORBOURG-WIHR,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 1424-33,

VU le Code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires,

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif communal de HORBOURG-WIHR sera organisée le 13 mai 2026, de 18h30 à 20h00, dans les locaux du centre de première intervention (CPI), sis 102A, Grand'Rue 68180 HORBOURG-WIHR.

ARTICLE 2

Pour être électeur et éligible, à la date de l'élection, un sapeur-pompier volontaire doit appartenir au service local d'incendie et de secours et son engagement ne doit pas être suspendu. Il doit également être majeur et avoir terminé sa période probatoire. La liste des électeurs est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3

Les listes de candidats doivent comprendre un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps, à savoir :

- un sapeur de 1^{ère} classe ;
- un caporal ou caporal-chef ;
- un sergent ou sergent-chef ;
- un adjudant ou adjudant-chef ;
- un lieutenant.

À chaque titulaire est rattaché un suppléant, dans la limite des effectifs du corps. Les listes sont déposées au siège du CPI de Horbourg-Wihr.

ARTICLE 4

Les votes seront recensés et les résultats proclamés par une commission composée :

- de Monsieur Thierry STOEBNER, Maire de Horbourg-Wihr ;
- du lieutenant Yves TOURETTE, Chef de corps du CPI de Horbourg-Wihr ;
- de l'adjudant-chef Alexandre OBRECHT, sapeur-pompier le plus ancien dans le corps.

En cas d'égalité de voix entre plusieurs listes, il sera procédé à un tirage au sort.

ARTICLE 5

Les votes auront lieu le 13 mai 2026, de 18h30 à 20h00. L'élection a lieu au scrutin de liste majoritaire à un tour. Le dépouillement aura lieu à l'issue.

ARTICLE 6

Le présent arrêté ainsi que les différentes listes de candidatures seront affichés dans les locaux du corps communal et à la mairie de Horbourg-Wihr.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant de Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public sont informés qu'ils ont la possibilité de déposer leur recours par voie électronique, via l'application dénommée « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr/>)

ARTICLE 8

Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation sera adressée à :

- M. le préfet du Haut-Rhin,
- M. directeur départemental des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin,
- M. Yves TOURRETTE, Chef de corps du CPI de Horbourg-Wihr.

Fait à Horbourg-Wihr, le 5 mai 2026



Le Maire

Thierry STOEBNER

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu :

- de sa transmission au représentant de l'État le 05 MAI 2026
- et de sa publication le 05 MAI 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant de Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public sont informés qu'ils ont la possibilité de déposer leur recours par voie électronique, via l'application dénommée « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr/>)

ANNEXE A L'ARRÊTÉ N° P-2026-103-AG DU 5 MAI 2026

**PORTANT ELECTION DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES AU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-
POMPIERS VOLONTAIRES**

LE 13 MAI 2026 DE 18H30 À 20H00

LISTE DES ELECTEURS

Nom	Prénom
BERNARDS RAMESHKONE	Ronaldo
BOHNER	Angelyne
CORREGES	Arno
FINCK	Norbert
HANSER	Benjamin
HEROLD	Claude
LAMM	Solène
LAMM	Tristan
LEHMANN	Flora
LUCAS	Cindy
LUTTRINGER	Anthony
LUTTRINGER	Lionel
MUNCH	Laurent
NEU	Lucas
OBRECHT	Alexandre
OBRECHT	Alix
PIERRE	Aurélien
PINSON	Frédéric
RENAULT	Julien
ROHRER	Hugo
SAK	Lena
SCHAAD	Axel
SEYNAVE	Romain
STEIB	Johan
SUTTEL	Florian
TOURRETTE	Yves
VON DORPP	Léo
WINTZENRIETH	Lylia